

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Intérêt-flex (versement potentiel annuel)

Terme : 3 ans



APERÇU

Le Placement garanti Intérêt-flex (versement potentiel annuel) vous permet de bénéficier d'un versement potentiel d'intérêt chaque année, tout en protégeant votre capital. Le rendement de ce placement est fonction d'un panier de titres d'entreprises de divers secteurs économiques et de plusieurs pays. Vous bénéficiez d'un versement d'intérêt chaque année si la performance du panier de titres est plus grande ou égale à sa valeur de départ.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement potentiel d'intérêt chaque année à la date anniversaire du placement
- Admissible aux CELI et CELIAPP
- Imposition annuelle du rendement s'il est versé, pour les placements non-enregistrés²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	25 000 \$ et plus
Rendement annuel potentiel	4,90 %
Rendement cumulatif potentiel	14,70 %

Dates clés	
Période de vente	21 juillet au 21 septembre 2026
Émission du placement	22 octobre 2026
Échéance du placement	22 octobre 2029

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter fsrao.ca.

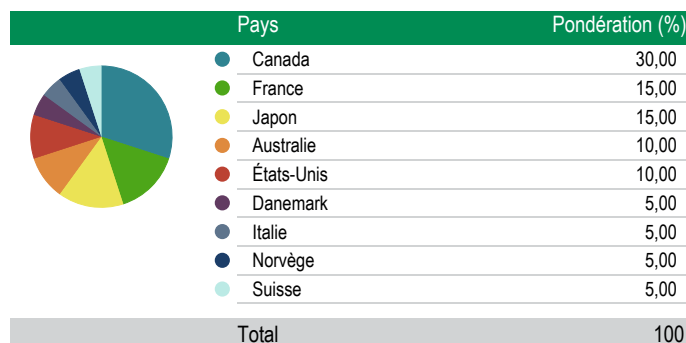
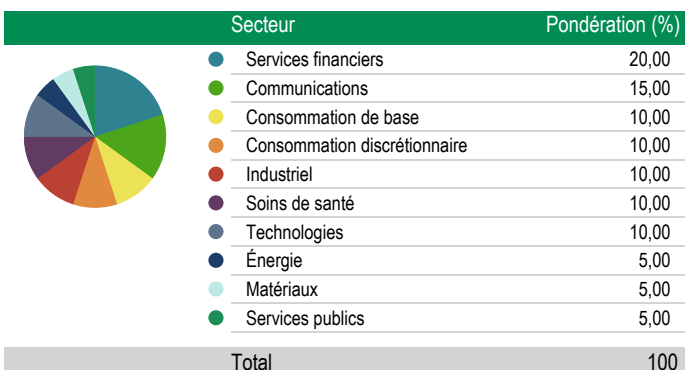
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
AP Moller - Maersk A/S	Industriel	Danemark
APA Group	Services publics	Australie
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Banque de Nouvelle-Écosse	Services financiers	Canada
BCE Inc.	Communications	Canada
Cie Générale des Établissements Michelin	Conso. discrétionnaire	France
Coles Group Limited	Conso. de base	Australie
Danone SA	Conso. de base	France
DNB Bank ASA	Services financiers	Norvège
Enbridge Inc.	Énergie	Canada

Société	Secteur	Pays
Holcim AG	Matériaux	Suisse
International Business Machines Corp.	Technologies	États-Unis
Intesa Sanpaolo SpA	Services financiers	Italie
Kawasaki Kisen Kaisha Ltd.	Industriel	Japon
Magna International Inc.	Conso. discrétionnaire	Canada
Sanofi	Soins de santé	France
Shopify Inc.	Technologies	Canada
Sumitomo Mitsui Trust Group Inc.	Services financiers	Japon
Telus Corporation	Communications	Canada
Verizon Communications Inc.	Communications	États-Unis



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- désirez profiter d'un versement annuel d'intérêt si le panier performe au même niveau ou au-delà de sa valeur de départ ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus et ne planifiez pas transférer le placement ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- souhaitez pouvoir profiter de rendements potentiels en cours de terme plutôt que d'attendre à l'échéance du placement ;

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et sera connu à chaque année du terme.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,55 % par année. Pour chaque année du terme du placement, le rendement potentiel est déterminé par la variation du cours des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment, selon la méthode de calcul suivante :

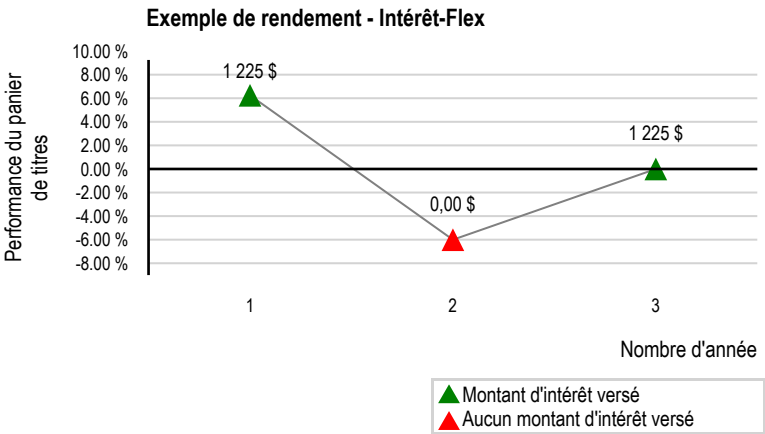
Chaque année, un versement d'intérêt sera effectué si la performance du panier de titres, **par rapport à sa valeur de départ**, est plus grande ou égale à 0. Si la performance du panier est négative, aucun versement d'intérêt ne sera effectué.

Voici un exemple de calcul du rendement pour un investissement de 25 000 \$.

Année	Performance du panier de titres par rapport à sa valeur de départ	Rendement	Intérêts versés
1	6,25 %	4,90 %	1 225 \$
2	-6,00 %	0,00 %	0,00 \$
3	0,00 %	4,90 %	1 225 \$

À l'échéance du placement, cet investissement aurait rapporté :

Taux de rendement cumulatif	9,80 %	2 450 \$
Taux de rendement annuel moyen	3,27 %	816,67 \$



Le rendement cumulatif représente la somme des intérêts versés et est présenté à titre indicatif seulement.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés par les sociétés comprises dans le panier de référence. Même si les cours sont publiés en devises étrangères, le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. De plus, le capital est garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le desjardins.com/suivrendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER OU CONVERTIR MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.